

## Précision sur les ASA - semaine du 26 avril

Soulier Annick

lun. 26/04/2021 14:21

À : Soulier Annick &lt;Annick.SOULIER@paris.fr&gt;;

1 pièce(s) jointe(s) (691 Ko)

Demande-DASA-covid-19-v-02-04-2021.pdf;

**Mesdames, Messieurs les professeur-e-s toutes disciplines.  
Cher-e-s collègues**

En réaction aux difficultés que vous avez pu rencontrer ce jour quant à l'application de la priorité réservée dans les collèges de regroupement aux enfants des personnels intervenant dans le 1er degré, je vous informe de l'évolution des consignes DASCO :

**Le régime des ASA au-delà du 26 avril 2021**

Les agents parents de collégiens peuvent bénéficier de l'ASA garde d'enfant la semaine du 26 avril, et doivent en avoir formulé la demande dans les conditions prévues par la réglementation.

Les parents de collégiens résidant à Paris et affectés dans les écoles sont considérés comme personnels prioritaires et leurs enfants peuvent être accueillis dans les collèges de regroupement ouverts à Paris. Ils bénéficient alors d'un aménagement de leurs horaires de travail en cohérence avec les horaires d'ouverture des collèges.

Aussi, le formulaire à compléter en PJ est à envoyer à votre UGD (en copie de ce mail).

Bien cordialement



**Annick SOULIER**  
**Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires**  
 Direction des Affaires Scolaires  
 Sous-direction de la Politique Educative  
 01 42 76 21 52  
 3, rue de l'Arsenal - 75004



**De :** Soulier Annick

**Envoyé :** samedi 24 avril 2021 16:10

**À :** Soulier Annick

**Objet :** Reprise des enseignements le 26 avril 2021

**Mesdames, Messieurs les professeur-e-s toutes disciplines.  
Cher-e-s collègues**

Vous trouverez en attache trois documents que je vous invite à lire (ou relire) avant la reprise de vos enseignements lundi 26 :

- La Foire aux questions du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports **mise à jour au 23 avril 2021**
- Les repères pour l'organisation de l'EPS **mis à jour à cette même date.**
- Le protocole sanitaire du 1<sup>er</sup> février 2021 (toujours d'actualité)

**Mon attention a été particulièrement attirée par les points suivants :**

- Un accueil est assuré pour les collégiens de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire durant la semaine du 26 avril : l'ensemble des personnels (de l'état et des collectivités locales) des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les personnels assurant les activités périscolaires sont prioritaires : Il suffit qu'un seul des responsables légaux de l'enfant appartienne aux catégories prioritaires, que l'autre responsable légal soit tenu d'exercer ses fonctions en présentiel, et qu'aucune autre solution de garde ne soit possible pour solliciter l'accueil.
- ➔ si vous êtes concernés car avez des enfants collégiens, vous devez vous signaler dès que possible directement auprès des chefs d'établissement. L'accueil pourra se faire, selon les organisations locales mises en place, soit dans le collège habituel, soit dans un pôle d'accueil. Les responsables légaux devront fournir :
  - Un justificatif de la profession exercée (carte professionnelle, fiche de paie, etc.) ;
  - Une attestation sur l'honneur de l'absence d'une autre solution de garde ;
  - Une attestation sur l'honneur de l'absence de symptômes chez leur enfant ;
- Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. Toutefois, la pratique à l'intérieur n'est pas autorisée.
- ➔ Pas de reprise de la natation scolaire jusqu'à nouvel ordre. Les PVP EPS sont tenus d'assurer leur temps de service en piscine dans leurs écoles d'affectation sous la forme de projets concertés avec les équipes enseignantes.
  - Pour les enseignements en classe (arts plastiques et éducation musicale concernés), si les conditions climatiques et matérielles le permettent, toutes les solutions ou alternatives pourront être recherchées, notamment les activités ou enseignements en extérieur.

Vos professeurs relais restent à votre écoute pour approfondir avec vous certains points, ou regrouper et nous faire parvenir vos questions si besoin.

Prenez toujours bien soin de vous !

27/04/2021

Précision sur les ASA - semaine du 26 avril )



**Annick SOULIER**  
**Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires**

Direction des Affaires Scolaires  
Sous-direction de la Politique Educative  
01 42 76 21 52  
3, rue de l'Arsenal - 75004

